

C'est l'ex-ministre de la Justice qui, il y a quelques mois, s'est mis le premier en grève, et il est revenu au bercail peu de temps après. Mais il avait donné le mauvais exemple, et trois mois plus tard, trois autres ministres se mirent en grève à leur tour. Deux de ces derniers sont retournés au bercail, et, aujourd'hui, que voyons-nous ? Sept ministres suivent ces exemples, et eux aussi, peut-être, seraient disposés à retourner au bercail. Mais servirions-nous les intérêts du pays en favorisant cette révolte dans le cabinet ? Pas un seul membre de la droite ne s'est levé pour repousser l'accusation de conspiration. Or, s'il y a une conspiration contre les libertés du peuple, sur qui le peuple compte-t-il pour défendre ses franchises ? N'est-ce pas sur la Chambre des Communes ? Oui, la Chambre des Communes est le seul boulevard que nous ayons pour sauvegarder les droits du peuple. La constitution veut que la Chambre des Communes siège en permanence jusqu'à la fin de la présente crise pour suppléer, dans le cas de besoin, à la faiblesse d'un premier ministre. Nous avons vu, il y a quarante-huit heures, l'ex-ministre des Finances se lever dans cette chambre et nous lire une déclaration préparée avec soin et jetant du discrédit sur l'habileté de son premier ministre.

M. LANDERKIN : Et aussi sur sa propre compétence.

M. MULOCK : Et il nous a dit qu'il avait seulement fait cette découverte après la lecture du discours du trône faite devant les Chambres. La misérable explication qu'il a donnée sur la crise que nous avons aujourd'hui, soulève des doutes sur l'honnêteté de l'administration. Il y a un an, sir Mackenzie Bowell était choisi comme premier ministre. Ce n'était pas un étranger. Il avait été dans la politique pendant une génération. Il avait été, pendant une douzaine d'années, le collègue des sept démissionnaires. Il avait travaillé et péroré côte à côte avec eux dans les conseils de la nation, sur les tribunes publiques, dans le parlement—enfin dans toutes les positions qui les mettaient en état de juger s'il était capable de remplir la haute fonction de premier ministre. Lorsque ces messieurs ont accepté de lui des portefeuilles, il y a treize mois, ne connaissaient-ils pas aussi bien qu'aujourd'hui s'il était apte à remplir cette fonction ? Comment se fait-il donc que, après treize mois, l'ex-ministre des Finances découvre soudainement que le premier ministre manque des capacités requises pour administrer les affaires du pays ?

Et quelle est la raison donnée par l'honorable monsieur ? C'est celle-ci : sept collègues du premier ministre, membres de son cabinet, se montraient si insubordonnés que le premier ministre ne pouvait les faire rentrer dans l'ordre ; qu'il ne pouvait obtenir d'eux cette participation à laquelle le pays avait droit, et que leur désobéissance, leur esprit insubordonné, leur conduite traîtresse à l'égard du pays a été la cause pour laquelle ils ont donné leur démission.

Mais au lieu de renverser le premier ministre, ces honorables messieurs se sont trompés et se sont renversés eux-mêmes. Le pays a maintenant le plus grand intérêt à ce que ces hommes qui se trouvent pour le moment dans une position qu'il n'aime pas, c'est-à-dire, privés de leurs émoluments de ministres, continuent de rester dans cette position.

M. MULOCK.

On entend beaucoup discuter, M. l'Orateur, la question de savoir qui doit succéder au premier ministre, si cette conspiration réussit. Les ministres démissionnaires désirent un changement d'allégeance ; ils veulent mettre de côté un roi soliveau pour se mettre sous le régime d'un autre roi qui pourrait bien être pour eux la grue de la fable.

Quoi qu'il en soit, ils se trouvent pour le moment hors de la vigne ; mais voyant que leur insuccès est dû aux infirmités de leurs chefs, ils croient, suivant l'expression du poète aveugle, qu'ils peuvent attendre en dehors jusqu'à ce qu'un plus grand chef les rétablisse dans la terre promise. Voilà leur objet en demandant que le parlement s'ajourne maintenant jusqu'à mardi prochain. Vu les circonstances, M. l'Orateur, nous ne serions pas justifiables si nous laissons réussir cette conspiration. C'est une conspiration des plus malhonnêtes. Pas un n'a osé se lever dans cette chambre pour la justifier. Je demande à l'ex-ministre des Finances s'il peut nous dire comment les sept ministres démissionnaires ont pu arriver à la conclusion, quarante-huit heures seulement après la convocation du parlement, que le premier ministre n'avait pas les aptitudes requises pour la position qu'il occupait, et comment il se fait qu'ils n'ont pu découvrir ce fait, il y a douze mois ? Ou pourquoi ne l'ont-ils pas découvert, il y a neuf mois, lorsque l'ex-ministre de la Justice se mit en grève ? Comment se fait-il que, dans le mois de juillet dernier, ils ne s'apercevaient pas encore de l'incapacité de leur chef ? Comment se fait-il qu'ils n'ont décidé de demander presque la démission du premier ministre qu'au moment de la convocation des Chambres, immédiatement après la lecture du discours du trône, et dans un temps où la situation politique est des plus critiques.

Les noms de ceux qui se sont ainsi conduits, M. l'Orateur, seront flétris par l'histoire. Ils ont essayé de ruiner un homme public qui jusqu'alors jouissait de la confiance de Son Excellence. Je demande, M. l'Orateur, dans quelle position se trouverait le premier ministre s'il était obligé d'en appeler au peuple, en présence de cette déclaration solennelle écrite par sept de ses collègues, le représentant comme incapable de se charger du gouvernement du pays ? Un acte aussi perfide a-t-il jamais été commis dans un pays soumis au régime britannique ? Vous cherchiez en vain dans le passé un exemple semblable ; mais j'espère que ce qui vient d'être fait ne servira pas comme précédent dans l'avenir.

Dans ces circonstances, je regrette d'être incapable d'exprimer en termes appropriés toute mon horreur pour ce qui vient d'avoir lieu. J'espère que la Chambre préférera le fond de ma pensée à mes paroles et qu'elle appréciera le désir que j'ai de me servir de tous les termes du vocabulaire que cette Chambre me permet d'employer pour exprimer l'horreur que m'inspire la conduite de ces honorables messieurs et la désapprobation qu'ils méritent.

J'espère, M. l'Orateur, que, dans les circonstances, l'on nous permettra de monter la garde ici, de jour en jour, pour la protection des droits du parlement et des libertés publiques, jusqu'à ce que nous ayons formé un gouvernement fort, stable et efficace.

Quand nous voyons, M. l'Orateur, le grand parti que sir John Macdonald conduisait à la victoire,